

Société Anonyme de Franche-Comté - Construction de 10 logements, rue Larmet à Besançon (Résidence Flora) - Garantie par la Ville, à hauteur de 50 %, d'un prêt conventionné locatif de 3 700 000 F contracté auprès du Crédit Local de France - Complément à la délibération du 17 janvier 2000

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par délibération du 17 janvier 2000, le Conseil Municipal a accordé sa garantie à la SAFC pour l'emprunt de 3 700 000 F que cet organisme se proposait de contracter auprès du Crédit Local de France aux conditions suivantes :

- durée :

. phase de mobilisation des fonds : 12 mois maximum,

. phase d'amortissement : 25 ans.

...

Il convient de préciser qu'il s'agit d'une durée ajustable qui ne peut excéder 30 ans.

Le Conseil Municipal est invité à compléter ainsi la délibération initiale.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.

Récépissé préfectoral du 9 octobre 2000.